

RAPPORT ANNUEL DES NOTAIRES DE FRANCE

# 2016

## Des conseils et des actes



**2016**

Bilan de l'année

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Les notaires  
innovent  
au quotidien

  
Notaires  
de France

- EN CHIFFRES -

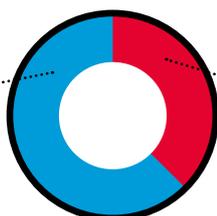
# LE NOTARIAT EN 2016

# 10 421

NOTAIRES



6386  
hommes



4 035  
femmes



# 3,8 millions

D'ACTES  
AUTHENTIQUES  
ÉTABLIS

# 1 709 739

ACTES AUTHENTIQUES  
ÉLECTRONIQUES



# 0,1%

 DE CONTENTIEUX

# 844 000

VENTES IMMOBILIÈRES

# 22,5 Mds

D'EUROS  
D'IMPÔTS  
COLLECTÉS



*Notaires.fr*

# 370 000

visiteurs

971 000 vues

457 000 connexions



*YouTube*

# 839 000

vues



*Facebook*

# 12 545

« j'aime »



*Twitter*

# 9 868

followers



# 87

## PAYS

PRÉSENCE NOTARIALE  
DANS LE MONDE



# 7 Mds

## D'EUROS

DE CHIFFRE D'AFFAIRES



*Flashez ce code*

pour accéder à la version  
numérique



## *Confiance et indépendance*

**Parce que nous accompagnons les Français dans les temps forts de leur vie et parce que nous participons avec l'ensemble de nos collaborateurs à une magistrature de l'amiable partout sur le territoire, nous, notaires et officiers publics, sommes acteurs de paix sociale en prévenant les contentieux qui altèrent la vie économique et celle des hommes.**

---

**Témoins privilégiés de la société**, nous sommes à ce titre à même de proposer des solutions pour améliorer la pratique de notre droit afin qu'il corresponde toujours mieux aux évolutions de notre société et de son mode de vie. Numérique, familles, entreprises, immobilier, collectivités publiques, société civile, etc. C'est ainsi que nous participons en toute indépendance au débat public avec nos propositions à destination des élus de la mandature 2017-2022. Ces propositions, ces offres de réformes sont toutes guidées par l'intérêt général.

**Acteurs du numérique depuis bientôt une décennie** avec la signature électronique et le stockage sécurisé de nos actes numériques pour une durée de 75 ans, la visioconférence, la signature à distance et la pratique du zéro papier dans nos études font désormais partie de notre développement.

**Experts en droit**, nous le sommes encore plus depuis la création il y a quelques mois de labels spécialisés pour nos offices. Délivrés après une formation pointue, ils permettent de faire connaître les études spécialisées dans le secrétariat juridique et le conseil aux entreprises. D'autres labels, pour les familles ou encore les collectivités, sont en cours d'élaboration pour apporter un service toujours plus expert à nos concitoyens.

**Qualifiés**, les notaires le sont encore quand ils mettent leur savoir-faire à disposition des organisations internationales ou des gouvernements et des notariats étrangers. Coopération et formation, solidarité et échanges pour promouvoir et défendre le modèle juridique de droit continental, qui au-delà du droit est un choix de la société dans laquelle nous voulons vivre et prospérer en toute sécurité.

**Ce système de droit**, qui est le nôtre depuis des siècles, nous le défendrons sans relâche comme nous l'avons toujours fait. Quelles que soient les circonstances, quelles que soient les réformes que l'on a imposées à notre profession et auxquelles notre profession a fait face dans une unité qui ne s'est jamais démentie. Pourquoi? Parce que nous avons confiance dans ce droit continental et sommes convaincus qu'il est, pour nos concitoyens, le plus juste et le plus efficace qui soit pour la simple raison qu'il est copié partout dans le monde.

02 LES CHIFFRES DU NOTARIAT EN 2016  
03 ÉDITO

06  **LES NOTAIRES AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DES CITOYENS**

- Assurer un service juridique de proximité
- Agir pour la justice préventive
- Collecter gratuitement pour l'État et les collectivités
- Développer les bases de données immobilières
- Faire connaître les évolutions juridiques

12  **LES NOTAIRES AU SERVICE DES FAMILLES**

- Rédiger des actes
- Accompagner les familles
- Le notaire, acteur du divorce
- Un fichier pour les Pacs
- Conserver la mémoire
- Focus : la révolution numérique du notariat en avant

16  **LES NOTAIRES AU SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'IMMOBILIER**

- Le référent désigné
- Favoriser la dématérialisation des données
- Œuvrer à la transparence du marché
- Les prix et les tendances

20  **LES NOTAIRES AU SERVICE DU MONDE DE L'ENTREPRISE, DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

- Participer au développement économique
- Agir en faveur du développement local
- Au service des entreprises
- Au service du monde rural
- Au service des collectivités locales
- Les notaires dans les manifestations : conférences et conseils offerts
- « Réinventons nos offices » une formation avec HEC Paris
- « La propriété immobilière entre liberté et contraintes » au Congrès des Notaires

24  **LES NOTAIRES ACTEURS DU RAYONNEMENT DE LA FRANCE DANS LE MONDE**

- Promouvoir un modèle juridique performant
- Coopérer avec le notariat mondial
- Sécuriser les populations vulnérables...
- ... Et s'engager auprès des organisations internationales
- Présence notariale dans le monde

28  **ORGANISATION DE LA PROFESSION**

- Le Conseil supérieur du notariat
- Les conseils régionaux des notaires
- Les chambres départementales et interdépartementales des notaires

32  **LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION 2016**



ÉTAT ET CITOYENS

## Des propositions pour les échéances électorales

Le notariat participe activement au débat public des élections en adressant aux candidats des propositions d'adaptation du droit aux évolutions de la société.



ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

## Labélisation Juriste d'entreprise

Le label « Notaires juristes d'entreprise » permet de faire connaître les études spécialisées dans le secrétariat juridique des sociétés et dans le conseil aux entreprises.



#### FAMILLES

## Dématérialisation et visioconférence

L'informatique notariale est à la pointe de la dématérialisation avec la signature authentique électronique, le stockage sécurisé, la visioconférence et bientôt le zéro papier.



#### LOGEMENT

## Un réseau de négociation national

Référents en matière de biens immobiliers, les notaires structurent leur activité de négociation immobilière au sein du réseau national immobilier.notaires®.



#### INTERNATIONAL

## Jumelages, coopérations et formations

Le notariat français met son expertise et son savoir-faire à disposition des gouvernements et des organisations internationales ; il accompagne également les notariats étrangers pour leur formation.



#### CAMPAGNES

## Mandat de protection future

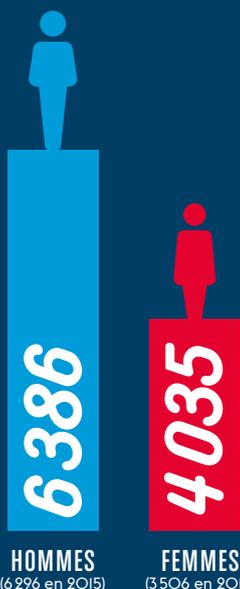
Une campagne de communication nationale pour promouvoir le mandat de protection future qui permet à toute personne d'organiser son éventuelle dépendance à venir.

À DEUX PAS DE CHEZ SOI, LES NOTAIRES, MAGISTRATS DE L'AMIABLE ET ACTEURS DE PAIX SOCIALE PAR L'AUTHENTICITÉ DES ACTES QU'ILS ÉLABORENT, AGISSENT POUR PROTÉGER CHAQUE CITOYEN ET SERVIR L'ÉTAT.

# LES NOTAIRES AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DES CITOYENS



**10421**  
*notaires*  
(9802 en 2015)



**39%**  
DE FEMMES  
(348 en 2015)



*plus de*  
**50 000**  
COLLABORATEURS SALARIÉS  
(49 112 en 2015)



**48 ans**  
ÂGE MOYEN DES NOTAIRES



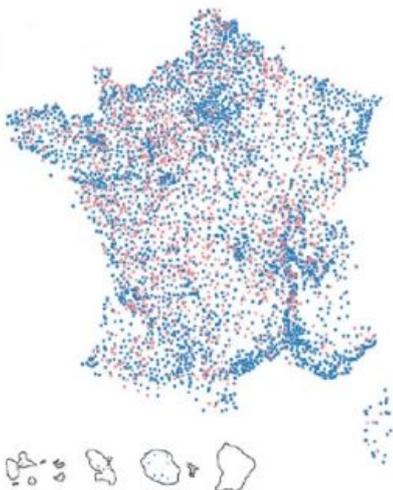
*Assurer  
un service  
juridique  
de proximité*

## Un large maillage territorial

Avec 10 421 notaires sur l'ensemble du territoire national, dont 7 102 exercent sous la forme associée au sein de 3 075 sociétés, entourés de plus de 50 000 salariés aux compétences diversifiées, dans 5 921 lieux de réception de la clientèle, la profession notariale offre un remarquable service de proximité pour remplir sa mission de service public.

Ce maillage territorial lui permet d'accueillir 20 millions de personnes chaque année. En 2016, 3,8 millions d'actes authentiques ont été établis, dont 1 709 739 sur support électronique. Les notaires ont contribué à la vie économique du pays, avec 600 milliards d'euros de capitaux traités dans leurs offices.

### - PRÉSENCE NOTARIALE - EN FRANCE



- Au moins un office
- Au moins un bureau annexe



## LES RENCONTRES NOTARIALES : DU CONSEIL OFFERT AU GRAND PUBLIC

Chaque année, une centaine de villes en France organise une journée de rencontre avec le public. En 2016, la 36<sup>e</sup> édition des Rencontres Notariales a ainsi eu lieu pendant trois jours, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Dans des bus floqués aux couleurs des rencontres, dans des tentes ou sur des marchés, dans des mairies ou dans les chambres départementales, via des conférences-ateliers ou par le biais d'un Numéro vert

(36 20 dites « Notaires »), les notaires de France se sont mobilisés pour répondre aux questions du grand public sur leurs problématiques familiales, patrimoniales, immobilières ou entrepreneuriales.

### - LES NOTAIRES, DES CHEFS D'ENTREPRISE -



## Acteurs de l'accès au droit

Outre sa large couverture nationale qui permet à chacun de consulter un notaire près de chez lui, la profession contribue à l'accès au droit pour tous, grâce à des consultations offertes assurées lors de permanences régulières dans la plupart des conseils régionaux et des chambres des notaires.



Flashez ce code pour trouver votre notaire



# 5 921

*lieux*  
DE RÉCEPTION DE LA CLIENTÈLE  
(5 906 en 2015)



## 4 575

OFFICES  
(4 570 en 2015)



## 1 346

BUREAUX ANNEXES  
(1 336 en 2015)



## Agir pour la justice préventive



© François Girard

### Un magistrat amiable

**L**e notaire, officier public nommé par l'État dont il reçoit ses prérogatives, intervient dans de multiples domaines juridiques de la vie quotidienne des Français. Il participe pleinement à l'administration de la justice en authentifiant les actes qui s'imposent alors avec la force d'un jugement définitif. En raison de la sécurité juridique qu'ils requièrent, tous les actes de mutation immobilière et l'essentiel des actes en droit de la famille doivent obligatoirement être établis par acte notarié. Par cette mission d'intérêt général, la profession contribue à la justice préventive en réduisant les sources de litige et les procédures contentieuses. Le notaire se positionne en magistrat de l'amiable lorsqu'il permet à ses clients, par son intervention impartiale et ses conseils, de régler de manière apaisée une large part de leurs préoccupations, qu'elles soient d'ordre familial ou professionnel.

### FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE

#### Les titulaires d'un master I en droit peuvent choisir entre deux types de formations pour accéder à la profession de notaire, l'une universitaire, l'autre professionnelle.

La filière universitaire postmaster dure 2 ans; elle se déroule dans une université ayant passé une convention avec le Centre national d'enseignement professionnel notarial (CNEPN). Cette voie comprend une période de formation en alternance de 4 semestrialités de 6 mois chacune, à laquelle est associé un stage en office, et permet la délivrance du diplôme supérieur de notariat (DSN) avec le titre de notaire assistant. La voie dite professionnelle est accessible aux étudiants titulaires d'un master en droit, quelle qu'en soit la spécialisation. La sélection des candidats se fait en deux temps : sur dossier puis sur entretien.

La formation est organisée en six modules, répartis sur une période totale de trente et un mois. Il obtiendra le Diplôme de notaire après avoir validé sa formation en alternance avec 30 mois de stage et soutenu son rapport de stage. Il existe une troisième voie d'accès : la voie interne ouverte aux personnes ayant exercé des activités professionnelles auprès d'un notaire pendant plusieurs années. Les candidats passeront l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT), qui leur délivrera immédiatement le Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire. Formation initiale, mais aussi formation continue caractérisent la profession notariale. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, chaque notaire en exercice, quel que soit son statut (notaire individuel, notaire associé, notaire salarié)

doit satisfaire à une obligation de formation continue de 30 heures au cours d'une année ou de 60 heures au cours de deux années consécutives. Elle a pour objectif de permettre au notaire d'assurer la mise à jour et le perfectionnement des connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession. À cet effet, est notamment organisée depuis une trentaine d'années une « Université du notariat ». Une semaine durant, plusieurs centaines de notaires ainsi que leurs collaborateurs peuvent compléter et approfondir leurs connaissances. Cette semaine de formation est complétée tout au long de l'année par des universités locales qui rassemblent notaires et collaborateurs d'une même région autour de différents ateliers de formation.



**3,8 millions**  
D'ACTES AUTHENTIQUES  
EN 2016



PRÈS DE **70 %** DES ACTES  
SONT FACTURÉS EN DESSOUS  
DE LEUR PRIX DE REVIENT

### Sécurité juridique et incontestabilité des actes

Pour répondre à la mission confiée par l'État, le notaire sécurise en les authentifiant les actes qu'il reçoit et s'engage personnellement sur leur contenu. Il vérifie l'identité des parties, s'assure de leur consentement éclairé, réel et valable, et officialise leurs volontés et leurs engagements, après les avoir conseillés sur le droit applicable. Neutre et impartial, le notaire permet la conclusion de contrats équilibrés dans l'intérêt de chacun et dans le strict respect des lois. L'acte qu'il authentifie est incontestable et s'impose à tous. Le notaire est garant de la sécurité juridique des actes qu'il reçoit. Il les conserve pendant 75 ans, puis les transmet aux archives départementales.

### L'AUTHENTICITÉ

**L'authenticité, qui vise la relation pacifiée entre justiciables, est au cœur de la mission du notaire au travers des actes qu'il rédige au quotidien et qu'il authentifie en y apposant sa signature.** L'acte authentique intervient dans toutes les décisions essentielles de la vie : mariage, achat immobilier, donation, succession... Il diffère de l'acte sous seing privé par sa force probante, sa force exécutoire et sa date certaine. Des attributs qui,

le rendant incontestable, en font un outil de sécurité juridique essentiel à la paix sociale. L'authenticité est chargée d'une histoire qui lui confère toujours une force incomparable dans notre monde actuel. Si le notariat a su conserver les principes fondateurs de l'authenticité, apparue au XI<sup>e</sup> siècle à la demande d'acteurs économiques soucieux de conférer la valeur d'un jugement à leurs conventions, il l'a fait évoluer pour l'adapter aux besoins

de notre société. L'apport technologique de la profession s'inscrit dans cette modernité. À la pointe de la dématérialisation des échanges depuis les années 1990, le notariat a permis la signature du premier acte authentique électronique en 2008 (voir page 15). Fin 2016, 1709739 actes en particulier ont ainsi été signés par leurs clients sur une tablette graphique et sont dotés d'une sécurité identique à celle du support papier.



## Un nouveau tarif

**N**ommés par l'État, les notaires sont rémunérés par leurs clients en appliquant un tarif fixé par le décret du 8 mars 1978, modifié récemment par la loi Croissance.

Le tarif prévoit, d'une part, des émoluments de formalités correspondant aux diverses démarches entreprises par l'office notarial pour la gestion d'un dossier et, d'autre part, des émoluments proportionnels dont le barème dégressif dépend des capitaux traités.

**Les émoluments proportionnels permettent donc d'assurer un équilibre entre les actes** à forte valeur financière et les actes portant sur de faibles montants établis, eux à perte, la rémunération de l'office notarial ne couvrant alors pas les charges correspondantes.

Jusqu'à sa récente réforme, le tarif assurait l'égalité de traitement des clients, et revêtait un certain caractère social :

- Égalité de traitement des clients, puisque les frais étaient identiques, quel que soit le notaire rédacteur de l'acte ;
- Revêtant un caractère social, puisque le tarif était conçu de telle façon que les « gros » actes permettent la rédaction des petits actes, la rémunération des premiers permettant de compenser la perte financière résultant de la rédaction des seconds ;
- Dorénavant, si le tarif est toujours fixé par l'État, les notaires peuvent effectuer des remises sur certains actes, ces remises devant être uniformes pour l'ensemble des clients d'un même office, et ne pouvant excéder un certain pourcentage.

Enfin, les émoluments du notaire couvrent sa responsabilité, la profession notariale étant la seule profession assurant une garantie collective à ses clients.

  
**86 %**  
 DES FRAIS DITS  
 « frais de notaire »  
 REVIENNENT À L'ÉTAT

  
 NOMBRE D'ENFANTS  
 DE NOTAIRES  
 DEVENUS NOTAIRES  
**15 %**  
 EN 2016  
 (24 % en 1980)



## LA MÉDIATION NOTARIALE EN LIGNE

**Les Notaires de France ont ouvert, en juin 2016, un site Internet référencé entièrement consacré à la médiation notariale, [www.mediation.notaires.fr](http://www.mediation.notaires.fr).**

Qu'est-ce que la médiation et quels sont ses avantages ? Qui est le notaire médiateur, dans quels domaines intervient-il et comment se déroule une médiation notariale ? Comment contacter le notaire médiateur dans le cas où aucune procédure judiciaire n'a été engagée comme dans

le cas où la procédure est déjà engagée devant un tribunal ? Où trouver un centre de médiation notariale ?

Autant de questions auxquelles le site apporte des réponses pratiques et concrètes. [www.mediation.notaires.fr](http://www.mediation.notaires.fr) permet aux personnes intéressées par ce mode de résolution des conflits en droit de la famille, en droit immobilier et en droit de l'entreprise, de disposer de renseignements en la matière.

Rappelant de façon pédagogique que, dans le cas d'un conflit, les procédures judiciaires s'avèrent longues et coûteuses, et que le médiateur, tiers impartial formé à la médiation est la bonne personne pour aider à trouver la solution négociée qui mettrait fin à un litige, le site offre également la possibilité de contacter l'un des centres de médiation notariale existant actuellement en France, et ce grâce à un formulaire en ligne.

## Des centres de médiation et de conciliation notariales

**La médiation notariale, qui vise la résolution rapide des litiges sans passer par la justice,** permet à la partie qui se sent lésée de soumettre le différend à un notaire médiateur parfaitement indépendant. Depuis quatre ans, les clients des notaires parisiens disposent d'un service de médiation. La médiation est présente depuis une vingtaine d'années à Lyon, sur un modèle élargi qui réunit notaires, experts-comptables et avocats et couvre divers types de médiation. Au Conseil régional des notaires de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, où le concept a été lancé en 1998, une clause de conciliation conventionnelle est souvent insérée dans les actes. La majorité des dossiers y est

traitée en moins de deux mois, la moitié d'entre eux après un unique rendez-vous. En 2016, dix nouveaux centres sont opérationnels (Aix-en-Provence, Caen, Annecy, Dijon, Bordeaux, Boulogne-Billancourt, Bourg-en-Bresse, Évry, Paris et Rennes), et trois autres ouvriront prochainement à Colmar-Metz, à Toulouse et dans le Nord-Pas-de-Calais. Ils permettent de débloquer certaines situations, de régler à l'amiable des litiges concernant le droit de la famille, le droit successoral, patrimonial, rural, commercial ou immobilier.

Tous les centres partagent un principe essentiel : proposer une solution rapide et à moindre coût.

*Colmar-Metz,  
Toulouse  
et Nord-Pas-de-Calais*  
 NOUVEAUX CENTRES DE MÉDIATION  
 EN COURS DE CRÉATION





## Collecter gratuitement pour l'État et les collectivités

### Le notaire collecteur d'impôts

Les notaires collectent impôts et taxes pour le compte de l'État et des collectivités locales pour les actes donnant lieu à taxation (droits de mutation et de succession, droits d'enregistrement, impôt sur les plus-values et autres taxes de publicité foncière).

Au total, 22,5 milliards d'euros ont ainsi été collectés en 2016, sans aucun coût pour les pouvoirs publics, et même une économie de près de 200 millions d'euros de coût de fonctionnement pour l'État.

À titre de comparaison, le Budget du ministère de la Justice est de 8 milliards d'euros ; les sommes collectées par le notariat correspondent à un peu plus de 3 fois ce budget.

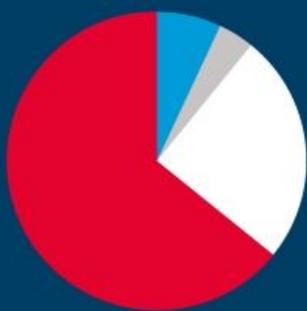


## Développer les bases de données immobilières

Le notariat a créé et alimente des bases de données depuis plus de 40 ans. Parmi celles-ci figurent les bases de données immobilières qui jouissent d'une reconnaissance officielle au travers des indices Notaires de France-Insee régulièrement publiés. Elles constituent un remarquable outil statistique, mais aussi d'évaluation des biens. Les données transmises aujourd'hui par les notaires sont en partie dématérialisées. Elles le seront totalement à terme via les logiciels de rédactions d'actes.

L'État a reconnu, en 2011, l'expertise des bases immobilières en restaurant, par la loi, une mission de service public de collecte systématique et de diffusion d'informations. Par un décret du 3 septembre 2013, qui offre un accès au grand public, il en a précisé les contours. Les notaires se voient ici confirmer leur rôle de référent immobilier. En créant une base de données immobilières notariale en 1989, le notariat a su anticiper les attentes des pouvoirs publics et les besoins des consommateurs. Il est, à ce titre, un partenaire de l'État aussi moderne qu'indispensable.

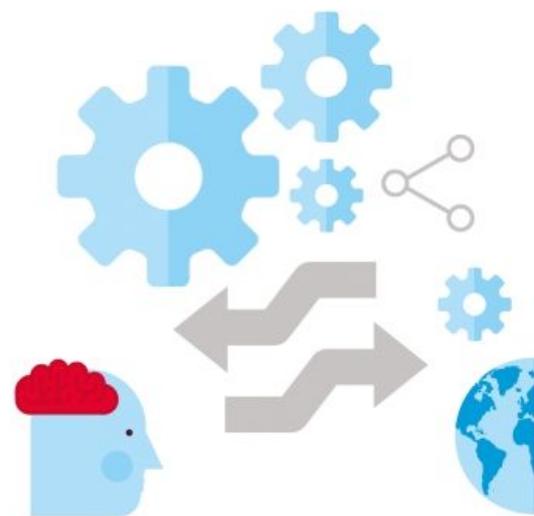
### IMPÔTS ET TAXES COLLECTÉS 2016



- Imposition des plus-values immobilières (7%)
- Droits de mutation entre vifs (donations) (4%)
- Droits de succession (25%)
- Taxe de publicité foncière, TVA sur mutation, enregistrement... (64%)

### La lutte contre le blanchiment des capitaux

Le notariat, premier déclarant du secteur non financier par le nombre de déclarations de soupçon, joue un rôle important dans le cadre du dispositif Tracfin destiné à lutter contre le blanchiment des capitaux. Il s'est investi aux côtés de l'État dans cette démarche dès la première année du dispositif. Appelés à signaler les opérations suspectes, les notaires ont ainsi effectué 1 044 déclarations de soupçon en 2016 (995 en 2015).





## Faire connaître les évolutions juridiques



La profession notariale s'est dotée, depuis plus de 50 ans déjà, de centres de documentation et de recherches juridiques. Baptisés « Cridon », pour centre de recherches, d'information et de documentation notariales, ces cinq centres couvrent géographiquement le territoire français : le Cridon de Lyon, le Cridon Ouest, le Cridon Sud-Ouest, le Cridon Nord-Est et le Cridon de Paris.

Ils permettent à la profession, notaires et collaborateurs, d'avoir accès à une base documentaire unique par sa richesse et par son ampleur. Notaires et collaborateurs peuvent, via ces centres, bénéficier de consultations et de formations juridiques dans toutes les matières du droit notarial –

immobilier, droit de la famille, fiscalité, droit rural, droit public, droit des affaires, etc. – afin de leur permettre de remplir leurs missions et d'assumer leurs responsabilités face aux citoyens, dans un monde où la législation évolue constamment et où les textes deviennent de plus en plus conséquents. Rassemblant des consultants et des juristes extrêmement spécialisés, ils collaborent également avec de nombreux universitaires des facultés de droit.

Ces cinq centres, qui collaboraient déjà ensemble depuis de nombreuses années, se sont regroupés virtuellement il y a 18 mois au sein d'un portail informatique commun à tous, afin d'offrir des services toujours plus performants et plus réactifs.



## Échéances électorales : le notariat s'engage et propose

Comme en 2012, le notariat a décidé de participer au débat public en s'adressant aux candidats à l'élection présidentielle, via une vingtaine de propositions destinées à adapter le droit aux évolutions de la société. Le numérique, les familles, l'entreprise, l'immobilier, les collectivités locales et la société civile sont au cœur de ces propositions formulées par les notaires qui accompagnent au quotidien les temps forts de leurs vingt millions de concitoyens lors de rendez-vous.

Créer un électrochoc de la construction, repenser l'accès à la propriété, abaisser le droit de partage, création d'un code des professions du droit, etc. Ces propositions, élaborées à l'automne 2016 par le Conseil supérieur du notariat et les membres de l'Institut d'Études Juridiques ont été transmises aux candidats à la magistrature suprême en tout début d'année 2017.

Un deuxième volet de propositions venant compléter cette première série est prévu au printemps 2017 pour les candidats aux élections législatives et sénatoriales.



### UN SERVICE PUBLIC MODERNE

Les notaires assurent, dans des conditions d'équilibre économique et financier que leur impose leur responsabilité de chefs d'entreprise, un service public moderne, avec toutes les exigences éthiques et les garanties requises d'efficacité et de sécurité, sans qu'il n'en coûte rien à l'État.



Flashez ce code  
pour trouver  
le document



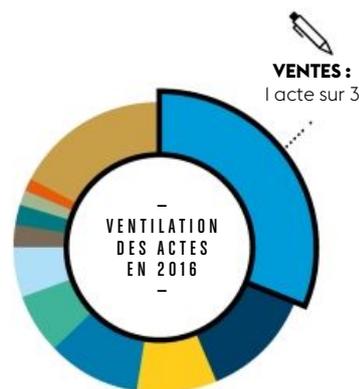
# DES SERVICES pour aider et faciliter la vie des familles



## Rédiger des actes

Au service des particuliers, les notaires interviennent traditionnellement pour ce qui concerne la vie de couple, leur situation familiale et leur patrimoine. Ils élaborent pour eux divers actes juridiques : contrats de mariage, Pacs, donations entre époux, donations-partages, testaments, mandats de protection future, ventes immobilières, etc.

MARIAGE, ACQUISITION, SUCCESSION, MÉMOIRE DES ACTES... LES NOTAIRES ŒUVRENT À CHAQUE ÉTAPE IMPORTANTE DE LA VIE. CECI GRÂCE À UNE ORGANISATION UNIQUE ET DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DE POINTE.



- Ventes
- Prêts
- Attestations immobilières
- Notoriétés
- Mainlevées
- Donations et partages anticipés
- Partages
- Contrats de mariage et Pacs
- Baux
- Inventaires
- Autres actes\*

\* : Testaments authentiques, mandats de protection future, créations et transmissions d'entreprises, cessions de parts sociales, etc.



UN NUMÉRO VERT POUR  
LES FAMILLES DES VICTIMES  
D'ATTENTATS

Le notariat a mis en place un Numéro vert à destination des familles des victimes des tragiques attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice. Officiers publics, les notaires les ont aidés et accompagnés dans leurs démarches juridiques.

## Accompagner les familles

### UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ATTENTES

Certains actes doivent obligatoirement être établis et reçus par un notaire : contrats de mariage, donations, ventes immobilières, hypothèques, etc. Mais, que l'acte soit rédigé et authentifié par le notaire pour se conformer à la loi ou par choix délibéré du client, ce dernier en attend d'abord la sécurité juridique. Sécurité qui lui est apportée par la force probante, la force exécutoire et la date certaine de tout acte authentique. La conservation des documents durant 75 ans participe à la sécurité tant par la nature de l'archivage que par sa durée.

Les familles viennent aussi chercher auprès du notaire le conseil qu'elles savent pouvoir attendre d'un professionnel du droit de haut niveau. Impartial, il les éclaire sur la législation actuelle et permet la mise en œuvre de solutions équilibrées et incontestables. Il s'agit là d'une part essentielle de l'activité notariale qui répond aux besoins exprimés par les familles.

Ce n'est donc pas un hasard si les notaires ont accueilli 20 millions de personnes en 2016 pour authentifier des actes ou les conseiller. Pour répondre, au plus près, aux attentes des Français, le notariat a élaboré et développé un panel d'outils dans le cadre de ses instituts spécialisés.

### AU SERVICE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Le notariat offre ses services aux Français expatriés, à l'occasion de ses rencontres notariales internationales. Chaque année depuis 2009, la profession organise avec les consulats et les ambassades de grandes capitales plusieurs manifestations pour rencontrer les Français expatriés, soucieux de leur situation. Y participent des notaires français et des notaires ou juristes locaux, les élus et les associations représentatives des Français de l'étranger, ainsi que des structures comme la chambre de commerce et d'industrie ou le lycée français.

Sept rencontres ont eu lieu en 2016 : deux sur le continent européen (Cracovie et Varsovie), deux sur le continent asiatique (Pékin et Shanghai), et trois sur le continent américain (deux fois à Washington et Buenos-Aires).

Si les expatriés se posent les mêmes questions que tout Français sur le territoire national, leur situation nécessite des réponses appropriées. Aussi, après un exposé sur les nouveautés juridiques et fiscales, ont lieu des échanges informels autour de cas pratiques illustrant des problématiques liées au pays d'accueil.

LES NOTAIRES  
CONSERVENT LES ACTES  
PENDANT

75 ANS

32 323  
NOUVELLES INSCRIPTIONS  
AU FICHIER  
D'ENREGISTREMENT  
DES PACS (PACSEN)  
EN 2016

137 884  
ENREGISTREMENTS  
DANS LE PACSEN  
À FIN 2016

## Le notaire, acteur du divorce

La procédure de divorce par consentement mutuel a été réformée par la loi Justice du XXI<sup>e</sup> siècle du 18 novembre 2016. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le divorce par consentement mutuel se fait, sauf exception, sans passage devant le juge. Le notaire donne désormais force exécutoire et date certaine à la convention de divorce, qu'il dépose au rang de ses minutes.

## Un fichier pour les pacs

Par la loi du 28 mars 2011, l'État confiait au Conseil supérieur du notariat (CSN) une mission de service public concernant l'enregistrement et la publication des pactes civils de solidarité. Mission dont s'acquittent les notaires en alimentant le PACSen, registre destiné à enregistrer et recenser les déclarations, les modifications et les dissolutions des Pacs réalisés sous la forme authentique.

Le fichier contient 137884 enregistrements à fin 2016, dont 32323 nouvelles inscriptions en 2016.



## EN EUROPE

### DES REGISTRES INTERCONNECTÉS POUR LES FAMILLES SANS FRONTIÈRES

L'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT) est une association internationale de droit belge sans but lucratif, créée il y a une dizaine d'années par les notariats français, belge et slovène. Ce réseau, qui compte aujourd'hui 19 pays membres (notariats) et un partenariat avec l'Estonie (ministère), permet d'échanger des informations entre les fichiers des testaments et de certificats successoraux européens (CSE) nationaux. Les États adhérents, qui disposent d'un registre des dispositions de dernières volontés ou d'un registre de CSE, peuvent les interconnecter pour permettre aux citoyens européens de retrouver les dispositions qu'un proche décédé a laissées dans un pays de l'Union européenne. En 2016, 16 nations ont eu leurs registres interconnectés. Ainsi 12,80% (16% en 2015) des interrogations ont permis de retrouver un testament dans un pays autre que celui où s'est réglée la succession, et dans les 87,2% de cas restants, de confirmer l'absence de dispositions testamentaires à l'étranger. 2016 a également vu l'interconnexion de 3 registres de CSE. Plus d'information sur [www.arert.eu](http://www.arert.eu)

### UN STOCKAGE SÉCURISÉ

Le Minutier central électronique des notaires (Micen), destiné à conserver les actes authentiques, a été créé en 2008, avec les premiers actes dématérialisés. Le CSN, mandaté par l'État pour centraliser ces actes au niveau national, a mis en place un dispositif hautement sécurisé et évolutif qui garantit leur conservation, leur consultation, leur intégrité et leur confidentialité. Tous les actes authentiques peuvent désormais être établis en version électronique, avec une sécurité identique à celle du support papier.

La sécurité des actes est garantie à tous les niveaux : accès pour le notaire rédacteur, signature certifiée et inviolable, contenu inaltérable, transferts ultrasécurisés, audits, veilles permanentes... Le reformatage régulier du Micen prévu par la loi et l'adaptation du format des fichiers dans le temps permettent de suivre les

## Conserver la mémoire

### UN FICHIER POUR LES DERNIÈRES VOLONTÉS

Le fichier des testaments, nommé Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), est un registre destiné à répertorier les dernières volontés des particuliers. Créé en 1971, régleménté par la convention de Bâle de 1972, et informatisé dès 1975, il n'a cessé d'évoluer depuis sa création et contient 19 387 275 enregistrements au 31 décembre 2016 (19 013 491 en 2015), dont 373 618 nouvelles inscriptions en 2016 (360 389 en 2015).

Pour s'assurer que les volontés de leurs clients sont connues et respectées, les notaires procèdent à l'inscription de leurs testaments et ultimes volontés sur ce registre.

À la disparition d'un proche, les familles ou le notaire qu'elles ont chargé de la succession interrogent ce fichier sur présentation d'un certificat de décès. Cela permet de savoir rapidement si le défunt a fait inscrire des actes au fichier (testament, donation entre époux, acte de notoriété prouvant la qualité d'héritier d'une personne, etc.) et de les retrouver.

La famille qui a connaissance de tels actes peut alors consulter le notaire qui les détient. Ce dernier, ou tout autre notaire au choix de la famille, procédera à la liquidation et au partage de la succession, conformément aux volontés du défunt. Quoi qu'il en soit, tout notaire est tenu d'interroger le fichier à l'ouverture d'une succession.



551 076  
INTERROGATIONS  
DU FCDDV  
EN 2016

(10 870 314 DEPUIS SA CRÉATION)



mutations technologiques et assurent la pérennité des données. Celles-ci, dupliquées en plusieurs lieux distincts sous haute surveillance et mises à jour en temps réel, sont par ailleurs à l'abri de tout événement destructeur tel qu'inondation, incendie ou tremblement de terre.

L'ADSN, en charge du minutier, garantit ainsi une conservation parfaite des actes pendant 75 ans avant leur remise aux archives départementales concernées.



## L'ADSN

L'ADSN est composée de 5 filiales :

### Real.not

la technologie au service du notariat

### Cil.not

le correspondant informatique et libertés du notariat

### Min.not

la référence immobilière du notariat

### Publi.not

l'agence éditoriale du notariat

### Media.not

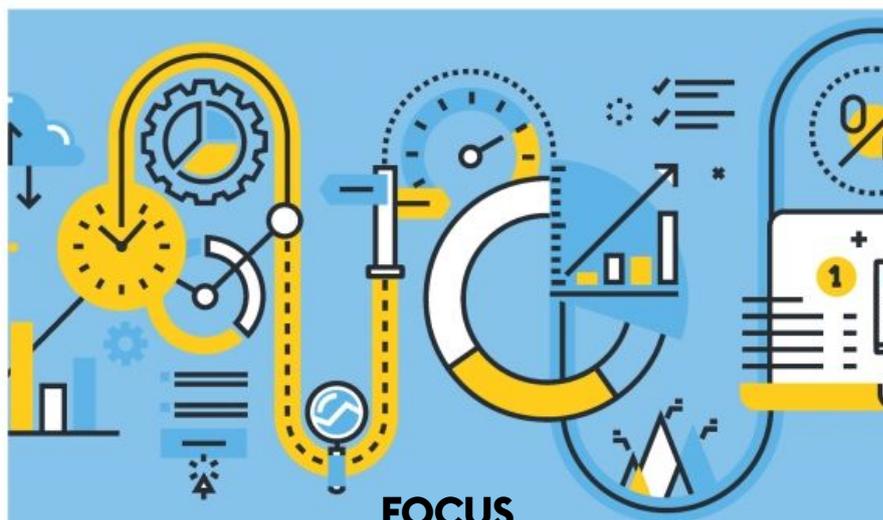
la communication numérique du notariat



**3 725 176**

**ACTES AUTHENTIQUES  
ÉLECTRONIQUES  
RÉALISÉS DEPUIS 2012**

(46 823 EN 2012)



## FOCUS

### *Dématérialisation : la révolution numérique du notariat en avant*

**Depuis l'informatisation de leur premier fichier, le FCDDV en 1975, les notaires ont su s'adapter en permanence aux évolutions technologiques, et même les anticiper.**

Les bases immobilières lancées en 1989 (voir page 18 - Œuvrer à la transparence du marché) ont fait du notariat le référent immobilier. La naissance de Télé@ctes en 2005 a révolutionné la profession avec la dématérialisation des échanges entre les notaires et les Services de la Publicité Foncière, facilitant la tenue du fichier immobilier de l'État. Le 28 octobre 2008, la signature du premier acte authentique électronique complètement dématérialisé et la création du Minutier central électronique (Micen), qui en assure la conservation, ont marqué le début d'une ère nouvelle celle de la révolution numérique des offices français qui, depuis, ne cesse d'avancer. L'acte authentique électronique est bien une réalité du quotidien des notaires qui ont signé, au 31 décembre 2016, 3,7 millions d'actes de cette nature.

L'informatique notariale est bien aujourd'hui à la pointe de la technologie avec sa panoplie d'outils numériques développés et gérés par l'ADSN, Association pour le développement du service notarial, créée

en 1983. Celle-ci, composée de 5 filiales, a pour objet « la mise en œuvre de tous les moyens en vue de l'amélioration et du développement des services rendus par le notariat français à sa clientèle, sous quelque forme que ce soit ». Cet incubateur de projets est une clé de voûte pour les notaires dans le rôle essentiel qu'ils tiennent auprès des familles.

Cette révolution numérique se poursuit avec le développement en France de la visioconférence dans les études notariales. Fin 2016, 300 offices étaient déjà équipés ou en cours d'équipement de ce système destiné à devenir l'outil d'échanges privilégiés des notaires entre eux et leurs clients : réunions et rendez-vous à distance, travail en commun sur des dossiers, etc. Les usages sont nombreux pour ce système qui utilise l'infrastructure informatique sécurisée de la profession, garantissant ainsi au client une absolue confidentialité des échanges. La profession ambitionne d'équiper l'ensemble des offices de France dans les mois qui viennent. Combinée à l'acte authentique électronique, la visioconférence permet déjà à certains offices de pratiquer le « zéro papier » et d'être ainsi à la pointe de la dématérialisation.

### DÉVELOPPEMENT DE L'ACTE AUTHENTIQUE ÉLECTRONIQUE (AAE)



# DES EXPERTS EN IMMOBILIER & LOGEMENT

GARANTS DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES TRANSACTIONS, LES NOTAIRES PROPOSENT ÉGALEMENT UNE PALETTE DE SERVICES ET D'OUTILS POUR QUE CHACUN PUISSE S'INFORMER FACILEMENT, CONNAÎTRE LES PRIX ET LES TENDANCES DU MARCHÉ OU ENCORE ACHETER UN BIEN À L'ÉTRANGER. DÉCRYPTAGE.

**6,7**  
*millions*  
DE VISITES SUR  
IMMOBILIER.NOTAIRES.FR  
EN 2016

PRÈS DE  
**2 000**  
OFFICES MEMBRES  
DU RÉSEAU  
IMMOBILIER.NOTAIRES®

**844 000**  
ACTES DE VENTES  
DE LOGEMENTS ANCIENS



## LE RÉFÉRENT DÉSIGNÉ

**G**arant de la sécurité juridique des mutations immobilières, le notaire est un conseil privilégié qui intervient à chaque étape du projet immobilier, secteur qu'il connaît parfaitement et qui a toujours représenté une large part de son activité. En 2016, les notaires ont réalisé 844 000 actes de ventes de logements anciens.

**Négociation et gestion immobilière font aussi partie des activités traditionnelles du notaire**, qui répond ainsi à l'attente de ses clients. Le notariat a conçu des outils dédiés au prix de l'immobilier et propose un site d'annonces immobilières qui offre également un service exclusif de négociation en ligne : immo-interactif®.

**Grâce à leurs bases de données immobilières et à leur parfaite connaissance du marché local**, les notaires sont les mieux placés pour déterminer la valeur d'un bien. Nombre d'entre eux ont suivi des formations spécifiques à l'expertise immobilière.

Ils interviennent dans les ventes aux enchères de biens de particuliers, de collectivités locales ou des services de France Domaine pour lesquels la vente au juste prix du marché est un critère déterminant. Les biens confisqués par la Justice sont également confiés pour vente publique aux notaires. Dans ce cadre, une convention a été signée entre l'AGRASC (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués) et le CSN (Conseil supérieur du notariat).



### EUFIDES, UNE AIDE POUR LES ACHATS IMMOBILIERS EN EUROPE

**Les notaires d'Europe ont conçu une plateforme technique, EUFides, destinée à aider les citoyens européens, notamment dans leurs transactions immobilières.** Cet outil de coopération entre notaires de nationalités différentes, mis en service il y a cinq ans, permet à toute personne d'acheter en parfaite sécurité un bien immobilier situé dans un autre pays, et de confier le suivi de ce dossier à son notaire, dans son propre pays, lequel mènera, en liaison avec le notaire du pays d'origine du bien,

les démarches et les opérations nécessaires. Avec cette solution conçue par le notariat français, les notaires de deux pays européens peuvent travailler simultanément sur les dossiers avec leurs homologues des États membres de l'Union européenne et procéder à l'ensemble des opérations administratives et fiscales liées à la transaction. La plate-forme d'échange d'informations et de documents héberge une base documentaire importante.



### L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE DES NOTAIRES

**Les notaires évaluent les biens de leurs clients pour les conseiller, les assister, parfois les défendre** face à des contestations quant à la valeur du bien, dans diverses situations telles que la vente ou l'achat d'un bien, donation, divorce, succession, ISF, etc.

Certains d'entre eux, après une formation approfondie, exercent leur expertise en évaluation immobilière sous un label national créé par la profession, NotExpert®, ou dans un cadre élargi, sous un label interprofessionnel européen TEGoVA, auquel le notariat européen a adhéré.

TEGoVA regroupe deux reconnaissances professionnelles : TRV (TEGoVA Residential Valuer) et REV (Recognised European Valuer), spécialisées dans l'expertise en évaluation des biens d'habitation. Le Conseil supé-

rieur du notariat est la 1<sup>re</sup> structure française à avoir obtenu l'habilitation pour délivrer ces deux reconnaissances REV et TRV. Elles entrent dans le cadre de la Directive européenne sur le crédit hypothécaire qui impose l'intervention d'un expert en évaluation immobilière aux compétences avérées à travers les normes internationales (RICS, TEGoVA, IVSC) dans le cadre de la conclusion d'un prêt hypothécaire. NotExpert® permet d'identifier le réseau d'experts en évaluation immobilière du notariat. En 2016, 150 études ont été reconnues REV TEGoVA et 100 études TRV TEGoVA.



Flashez ce code  
pour simuler  
votre plus-value  
immobilière

## FAVORISER LA DÉMATÉRIALISATION DES DONNÉES

**I**l y a plus de 10 ans, le Conseil supérieur du notariat (CSN) et la Direction générale des finances publiques se sont engagés ensemble sur la voie de la dématérialisation, notamment dans le cadre de la publicité foncière.

Télé@ctes, fruit de ce partenariat unique, permet la télétransmission entre les offices notariaux et les Services de la publicité foncière. Rapidité et efficacité sont donc assurées pour toutes les demandes de situation hypothécaire d'un bien (réquisitions) et pour les formalités, dont les transferts de propriété, les inscriptions ou les radiations hypothécaires, les constitutions de servitudes, etc. L'objectif ultime est de garantir la sécurité juridique de l'acte sur toute la chaîne.

**Le notariat, pionnier en matière de dématérialisation, et la Direction générale des finances publiques**, ont fait évoluer Télé@ctes afin d'élargir le périmètre des formalités télétransmises.



# ŒUVRER À LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ

## Des bases immobilières de référence

La transparence du marché est un élément essentiel pour l'activité immobilière, tant au niveau de l'État et de sa politique du logement que pour les familles et les entreprises pour leurs projets d'investissement. Les notaires participent largement à cette transparence via les bases immobilières qu'ils ont créées en 1989 et qu'ils alimentent au quotidien en y transmettant les données de leurs ventes.

Ces bases comptent aujourd'hui plus de 16 millions de fiches de mutations dites « références ». En 2016, 714 145 ventes (147 250 en Île-de-France et 566 895 en région et dans les DOM) et 220 974 compromis et promesses de vente (39 757 en Île-de-France et 181 217 en province et dans les DOM) y ont été répertoriés.

Grâce à ces données, le notariat est devenu un référent immobilier pour l'État qui lui confie dès 2011 une mission de service public. En 2016, lors du Congrès des notaires de France à Nantes, une convention cadre a été signée entre le CSN et la DGFIP visant à octroyer aux notaires de France un accès direct au fichier immobilier.

## Alimentation des bases immobilières : objectifs 100 %

La loi n° 2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions réglementées est entrée en vigueur avec la publication, le 30 septembre 2016, des arrêtés d'application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013 relatif aux bases de données notariales sur les mutations d'immeubles à titre onéreux. « Les notaires [...] transmettent au Conseil supérieur du notariat les données nécessaires à l'exercice de cette mission de service public dans des conditions précisées par décret en Conseil d'État. »

Jusqu'à présent assurée sur une base volontaire, l'alimentation des bases concernait 88% des offices. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les offices doivent enregistrer l'ensemble des données de 100% des avant-contrats et des ventes.

Le délai maximal de transmission imposé à compter de la signature est de 60 jours pour les actes de vente et de 30 jours pour les avant-contrats (appartements et maisons).

Pour préparer cette échéance, le CSN a mis en place un programme de formation à destination des notaires et des Clercs. L'exhaustivité des bases améliore encore leur fiabilité statistique, permettant au notariat de renforcer son statut de référence incontestable du marché immobilier. Par ailleurs, deux services de restitution permettront au grand public pour l'un, aux professionnels pour l'autre, d'accéder aux données, accroissant d'autant le service aux internautes et la visibilité du Web notarial.

## Des informations et des services accessibles en ligne

Le notariat communique sur ses données immobilières au travers de multiples indicateurs et supports. Les indices Notaires de France-Insee, élaborés en partenariat avec l'Institut national de la statistique, sont devenus la référence incontournable pour connaître les évolutions des prix des logements anciens.

Les notaires de France organisent des conférences, publient des notes de conjoncture trimestrielles et des grands dossiers thématiques qui analysent régulièrement les prix et les volumes de vente de tous types de biens et présentent les perspectives du marché.

Le site généraliste immobilier des notaires [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) offre de multiples services aux internautes (voir encadré ci-dessous) et comptabilise 6 692 823 visites en 2016. Pour l'Île-de-France, [www.paris.notaires.fr](http://www.paris.notaires.fr) propose une cartographie et des tableaux d'évolution des prix.





### LE SITE OFFICIEL IMMOBILIER DES NOTAIRES

**Le site [immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) offre aux visiteurs de nombreuses informations juridiques et pratiques sur l'immobilier, des actualités, divers annuaires, les prix collectés par la profession et autres services dédiés :**

- **Immo-annonces**® regroupe les annonces des biens mis en vente et en location par les notaires dont plus de 101 300 ont été mises en ligne en 2016;
- **Immo-enchères**® pour vendre ou acheter par le biais de l'adjudication notariale, avec les annonces des ventes aux enchères volontaires;
- **Immo-interactif**® qui permet de vendre ou acheter un bien en 45 jours par un appel d'offres sur Internet en bénéficiant d'une parfaite sécurité juridique, a comptabilisé 595 ventes en 2016;
- **Immo-NotExpert**® pour l'évaluation immobilière notariale qui permet de trouver les notaires reconnus en expertise immobilière.

 **Flashez ce code** pour accéder au site [immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)



## LES PRIX ET LES TENDANCES

Le site [barometre.immobilier.notaires.fr](http://barometre.immobilier.notaires.fr) permet d'appréhender non seulement les prix, mais également les tendances de l'immobilier en France, du département jusqu'au quartier pour les appartements et les maisons dans l'ancien. Véritable outil d'aide à la décision, ce site présente en effet les éléments de structure du marché, d'homogénéité des prix, ainsi que le montant moyen de taux de crédit. Le site a enregistré 204 022 connexions en 2016.

### Un nouveau réseau national

Les notaires ont choisi de structurer l'activité traditionnelle de négociation immobilière au sein d'un réseau national baptisé « immobilier.notaires® » qui s'appuie sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr). Ce réseau permet aujourd'hui au grand public d'identifier les 1897 offices proposant ce service à leurs clients. Outre la location et la vente traditionnelle, cette activité inclut les services de ventes aux enchères et l'immo-interactif (cf. plus haut). Les notaires, référents en matière immobilière, sont les mieux à même de conseiller les vendeurs en matière d'évaluation et accompagner juridiquement les acquéreurs. Ce service permet également aux notaires de gagner en efficacité en rassemblant toutes les annonces au sein d'une base commune.

CONSEILLER  
LES VENDEURS  
ET ACCOMPAGNER  
LES ACQUÉREURS



16 millions  
DE RÉFÉRENCES  
DE MUTATION



### UN INSTITUT DÉDIÉ À L'IMMOBILIER

**L'Institut notarial du droit immobilier (Indi), qui a pour objet de développer l'expertise du notariat dans ce domaine, a vu ses missions évoluer au cours des années.**

Après le travail réalisé autour des ventes interactives, des adjudications, il est aujourd'hui davantage orienté vers l'expertise juridique, notamment avec l'élaboration et la mise à jour des fiches et des mémos destinés au notariat.

En 2016, comme chaque année en janvier depuis plus d'une

décennie, l'Institut a répondu présent au Salon de Londres (The London Show) pour y donner conférences et consultations. L'occasion de faire connaître aux Britanniques le système juridique français et les services apportés par les notaires.

En France, l'Indi présente ses outils immobiliers au Salon des maires et des collectivités locales et participe à l'élaboration des notes de conjoncture immobilière trimestrielles et à leur présentation à la presse.

À VENDRE  
PAR MON NOTAIRE



QUESTION :

# Quels enjeux pour le développement local et économique ?

**AIDE À LA CRÉATION, GESTION, TRANSMISSION...  
AVEC POUR ENJEU LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL,  
LES NOTAIRES ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN  
LES ENTREPRISES, LE MONDE RURAL ET LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES.**



## PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**E**n 2016, le notariat a traité 600 milliards d'euros de capitaux, dont près de 22,5 milliards en collecte d'impôts et taxes pour le compte de l'État, et a réalisé un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros.

Officiers publics, les notaires, nommés par le ministère de la Justice, exercent en profession libérale.

Ainsi, rémunérés par leurs

clients selon un tarif réglementé, ils ne représentent aucun coût pour l'État et, de plus, engagent personnellement leur responsabilité pour tous les fonds qui transitent dans leurs offices. Ils ont également une responsabilité collective qui garantit le client, dans tous les cas.

## AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

**L**e notariat joue un rôle majeur auprès des entreprises, du monde rural et des collectivités territoriales, tant par ses compétences juridiques que par sa proximité. La profession offre d'ailleurs aux notaires divers outils pour leur permettre d'élargir leur champ d'action en faveur du développement local, notamment à travers :

- 3 instituts dédiés qui développent les compétences notariales dans ces matières, participent à divers événements tout au long de l'année

(conférences, formations, consultations et conventions) et élaborent guides, kits et fiches pratiques;

- le Congrès des notaires annuel réfléchit sur des thèmes tels que patrimoine professionnel, collectivités territoriales, développement durable, immobilier, etc. Il est suivi de propositions très concrètes d'évolutions législatives ou réglementaires;
- les lettres trimestrielles, l'une à destination du monde rural, l'autre des collectivités locales. Transmises par les notaires à tous leurs contacts, elles proposent une étude sur un thème spécifique, des informations juridiques concrètes et les actualités du secteur.

## AU SERVICE DES ENTREPRISES

**L**e notaire accompagne l'entrepreneur pour la création de l'entreprise, dans sa gestion et dans sa transmission. Sa compétence dans ce domaine tient

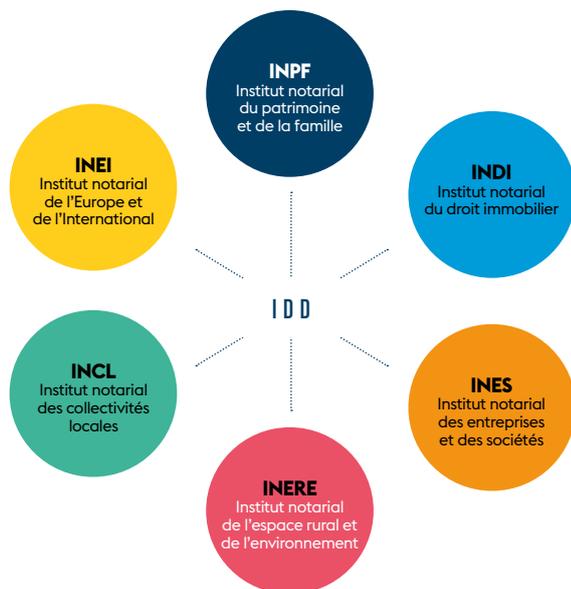
à son expertise juridique et fiscale dans la matière, mais aussi à sa connaissance de la situation patrimoniale du chef d'entreprise en tant qu'individu.

L'Institut notarial des entreprises et des sociétés (Ines) apporte son concours aux notaires afin qu'ils soient en mesure de proposer aux entrepreneurs un panel toujours plus large de solutions appropriées. En 2016, l'Ines a participé au salon des entrepreneurs.

**7 Mds  
D'EUROS**  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



## L'INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT



Six instituts ont été créés par le CSN pour apporter à chaque notaire de France le fruit de leurs réflexions et travaux sur les domaines d'expertise qui sont les leurs : patrimoine et famille (Inpf), immobilier (Indi), monde rural et environnement (Inere), entreprises (Ines), collectivités locales (Incl) et Europe et international (Inei).

Ces structures sont fédérées par l'Institut du développement (IDD). Il s'agit de développer les actions et les outils mis en place par chaque institut, de les évaluer et de les faire connaître aux publics intéressés. La synergie entre les instituts permet de valoriser l'apport de compétences complémentaires, notamment via des plateformes de partage.

### AU SERVICE DU MONDE RURAL

Le notariat, implanté sur tout le territoire avec une majorité d'offices ruraux ou périurbains, tient une place essentielle dans le monde rural auquel il apporte des solutions juridiques adaptées pour des problématiques telles que les créations de sociétés agricoles, les baux ruraux, la transmission, etc.

L'Institut notarial de l'espace rural et de l'environnement, aux côtés des notaires dans leurs préoccupations quotidiennes, les aide à enrichir leur champ d'activité dans ces domaines. À l'écoute des agriculteurs, des éleveurs et de leurs représentants, syndicats,

chambres, centres de gestion, il est aussi en relation avec le ministère de l'Agriculture qui le consulte régulièrement.

### AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales (communes, départements, régions, établissements de coopération intercommunale) interviennent dans des situations aussi diverses que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, les dons et les legs, la gestion de biens, le droit de préemption, l'expropriation, etc. Autant de domaines bien connus des notaires qui, épaulés par l'Institut notarial des collecti-

ités locales, leur apportent à la fois le conseil et la sécurité juridique. D'où ce lien étroit des notaires avec les élus qui n'hésitent pas à les consulter. Au-delà de ces consultations, le notariat travaille au service des collectivités locales au travers d'événements comme le Salon des maires et des collectivités locales auquel il participe tous les ans.

### LES NOTAIRES DANS LES MANIFESTATIONS : CONFÉRENCES ET CONSEILS OFFERTS

Salon de Londres avec l'Indi, Salon international de l'agriculture avec l'Inere, Salon des entrepreneurs avec l'Ines, Salon des maires et des collectivités locales avec l'Incl. L'Institut du développement du notariat est présent dans de nombreux salons au cours desquels les notaires interviennent lors de conférences thématiques et dispensent de très nombreux conseils offerts sur le stand des Notaires de France.

#### Salon de l'agriculture

Quelque 690 consultations gratuites en 9 jours; 46% des consultations ont porté sur le droit de la famille, 18% sur le droit immobilier, 5% sur le droit fiscal, 10% sur le droit rural, 6% sur la profession et 11% sur d'autres thématiques.

#### Salon des entrepreneurs

200 consultations gratuites en

2 jours, une conférence, trois ateliers thématiques et deux Web-conférences. Les thèmes abordés lors de ces consultations concernent la création d'entreprise, la protection du patrimoine privé, la forme de structure d'exploitation ou d'exercice, la SCI, le régime matrimonial, le Pacs, le bail commercial, la déclaration d'insaisissabilité, les fonds de commerce, la transmission ou cession de l'entreprise, le pacte d'actionnaires et le statut d'auto-entrepreneur.

Des notaires ont animé une conférence intitulée «Création : le bail commercial et moi ou comment entrer dans des locaux (et en sortir) en toute garantie?». Quant aux ateliers, ils ont répondu aux problématiques suivantes : «Prévention des difficultés : entreprendre en toute sérénité», «Protéger vos données sensibles. Quelles solutions pour quels dangers?» et «Le patrimoine personnel et professionnel du startuper : petites idées pour grands effets». Enfin, les Web-conférences ont repris les deux derniers thèmes des ateliers.

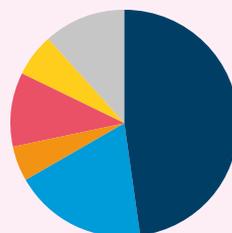
Elles sont accessibles sur [www.notaires.fr](http://www.notaires.fr) et sur le site du salon : [www.salondesentrepreneurs.com/paris/podcasts/conferences](http://www.salondesentrepreneurs.com/paris/podcasts/conferences).

#### Salon de Londres «The France Show 2016»

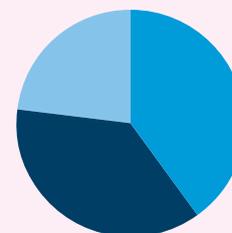
221 consultations gratuites sur 3 jours et 6 conférences.

Lors de ces consultations, les notaires ont répondu aux problématiques sur le droit de l'immobilier (40% des consulta-

THÉMATIQUES ABORDÉES AU SALON DE L'AGRICULTURE



THÉMATIQUES ABORDÉES AU SALON DE LONDRES



- Droit de la famille
- Droit immobilier
- Droit fiscal
- Droit rural
- Profession
- Rôle du notaire
- Autres thématiques

tions), le droit de la famille (37%) et le rôle du notaire (23%). 6 conférences ont été données par les notaires de l'Inde et de l'Inei tant sur la fiscalité que sur les prix de l'immobilier en France. Ils ont également présenté l'ensemble des domaines d'intervention du notaire. L'objet de ce salon est de promouvoir « l'art de vivre » à la française auprès d'une clientèle britannique constituée de particuliers et d'investisseurs.

### Salon des maires et des collectivités locales

Une soixantaine de consultations gratuites sur 3 jours et des miniconférences-jeux organisées à la demande. Les thèmes et les questions abordés lors des consultations étaient principalement en lien avec les préoccupations des communes : renouvellement du bail commercial par la commune sur son domaine privé, succession non réclamée, bien sans maître et procédure, droit de préemption urbain, expropriations, baux emphytéotiques, chemins ruraux. Bien d'autres questions ont porté sur l'héritage, l'indivision, le partage, le rachat de parts, le divorce et la liquidation de communauté, l'union libre, le Pacs et le mariage, la copropriété et droits de passage, le rôle du notaire, l'ISF, la donation, la fiducie sur le domaine agricole à l'étranger, etc.

Les trois miniconférences-jeux ont eu pour thématiques : « Qui signe quoi? », « Droit de préemption et droit de préférence - en matière de parcelles boisées » et « Droit de préemption urbain ».

### « RÉINVENTONS NOS OFFICES », UNE FORMATION AVEC HEC PARIS

Depuis longtemps, les notaires ont intégré la nécessité d'adapter en permanence leurs offices aux attentes des clients, aux exigences des évolutions technologiques et économiques et aux demandes des pouvoirs publics. Pour optimiser cette mutation nécessaire, la Chambre des notaires de Paris et HEC Paris ont conclu en 2016 un partenariat de formation dont l'objectif principal est de définir une stratégie de développement et d'amélioration de leur management. Le CSN et HEC Paris développeront des modules à destination de l'ensemble des notaires de France dès 2017.

Signature de la convention CSN-HEC Paris  
(Didier Coiffard, Président du CSN  
et Nathalie Lugagne, Directrice déléguée HEC)



## MEMBRE FONDATEUR DU RÉSEAU TRANSMETTRE & REPRENDRE

**Le réseau Transmettre & Reprendre a été créé en mars 2015 pour favoriser la transmission et la reprise d'entreprises en France.** Le

Conseil supérieur du notariat (CSN) fait partie de ses membres fondateurs aux côtés de l'Agence France entrepreneur (AFE), l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), CCI Entreprendre en France, le Conseil national des barreaux (CNB) et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC).

Le principal objectif poursuivi est de desserrer les freins à la transmission des entreprises, pour le maintien et la dynamisation du tissu économique français et de l'emploi.

Les membres fondateurs souhaitent fédérer leurs moyens et leurs énergies pour accompagner les entreprises et les entrepreneurs lors d'une transmission ou d'une reprise d'entreprise.

Les missions du réseau Transmettre & Reprendre sont de

développer l'information auprès du public par la diffusion d'outils pratiques communs (fiches, guides, contenus web notamment) et l'organisation d'événements, tels que des salons et des conférences, promouvoir auprès des professionnels, membres du réseau, des formations communes transversales et adaptées, être force de propositions auprès des pouvoirs publics pour favoriser et faciliter la transmission et la reprise d'entreprises.

Le réseau propose aux cédants et aux repreneurs le guide *Du cédant au repreneur* qui rassemble l'essentiel à connaître lorsque l'on souhaite céder ou reprendre une entreprise, permet de recourir à des conseillers spécialisés à bon escient. Il permet ainsi de se familiariser avec le fonctionnement du marché, d'identifier les pratiques les plus professionnelles et de maîtriser les approches financières, juridiques et fiscales de la transmission/reprise d'entreprise.



## UN LABEL DE « NOTAIRES JURISTES D'ENTREPRISE »

L'institut notarial de l'entreprise et des sociétés (Ines) a mis en place en 2015, le label « notaires juriste d'entreprise » (NJE). Cette formation vise à inciter les études notariales à créer un service de secrétariat juridique des sociétés et de conseils aux entreprises. Pour rappel, le label NJE recensait 51 offices labellisés en décembre 2015 lors de la première remise. Le deuxième

parcours, démarré en mars 2016 avec 110 inscrits, a permis la labellisation de 62 offices en décembre 2016. Un troisième parcours a démarré en septembre 2016 avec 218 personnes. Au total, près de 400 offices labellisés ou en cours de labellisation. D'autres labels sont en voie de création, portés par d'autres instituts.

Le 112<sup>e</sup> Congrès des Notaires.

## « LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE ENTRE LIBERTÉ ET CONTRAINTES » AU CONGRÈS DES NOTAIRES

Le Congrès annuel des notaires est l'occasion, pour la profession, de se positionner vis-à-vis des enjeux majeurs du monde actuel et de concevoir de nombreuses propositions à destination des pouvoirs publics, sur des thématiques différentes chaque année.

« La propriété immobilière entre liberté et contraintes » était le thème du 112<sup>e</sup> Congrès des notaires qui s'est tenu à Nantes du 5 au 8 juin 2016, présidé par Maître Pierre-Yves Sylvestre.

« Établir et protéger la propriété immobilière », « L'exercice du droit de propriété immobilière », « La propriété immobilière face à ses défis » et « L'optimisation de la propriété immobilière » : les 4 commissions et leurs travaux, soumis au vote des quelque 2 000 notaires présents, ont permis d'élaborer 15 propositions pour répondre mieux encore au défi permanent de la sécurité juridique. Ces propositions prennent en considération les lois actuelles ainsi que les conjonctures socié-

tales et proposent ainsi une réécriture de certains articles de loi du Code civil, du Code général des impôts, du Code de la voirie routière, du Code de la construction et de l'habitation, du Code rural et de la pêche maritime.

La première commission, ayant travaillé sur le sujet « Établir et protéger la propriété immobilière », a émis - après adoption par les notaires - les propositions suivantes visant à rafraîchir le droit de propriété :

- sécuriser les effets du bornage et en adapter le régime de publicité;
- pour une caducité des plans d'alignement anciens non mis en œuvre;
- pour la consécration légale des nouveaux droits réels et une adaptation de la durée de l'usufruit.

La deuxième commission, « L'exercice du droit de propriété immobilière, des limites aux contraintes », a choisi de traiter l'idée du propriétaire-souverain à la socialisation de la propriété et de répondre à la question « Que devient le droit du propriétaire face au droit de l'occupant? ». Les propositions adoptées sont les suivantes :

- garantir le propriétaire bailleur du caractère décent de son logement;
- unifier le contrôle de la police de l'usage et de la police de la destination;



Flashez ce code pour trouver plus d'informations sur le 112<sup>e</sup> congrès



priété : pour une réduction des délais d'exercice et un renforcement de la sécurité juridique;

- une nouvelle cause d'extinction des servitudes conventionnelles;
- sécuriser le champ d'application de la division en volumes, alternative à la copropriété;
- servitude et urbanisme : pour une simplification de l'extinction des servitudes créées dans l'intérêt général devenues obsolètes;
- associations syndicales de propriétaires : pour un encadrement légal des conditions d'exercice des recours contre les décisions des assemblées générales.

La quatrième commission, « L'optimisation de la propriété immobilière », a choisi d'optimiser sans abuser en adoptant les propositions suivantes :

- sécuriser la mutation d'un immeuble en présence d'un usufruitier successif;
- démembrement de propriété et immobilier d'entreprise;
- construction par l'usufruitier sur un terrain démembré.

Les propositions émises chaque année par le Congrès sont très régulièrement reprises par le législateur dans l'intérêt des citoyens. Depuis 1953, plus d'une trentaine de propositions du Congrès a entraîné la création d'une soixantaine de lois, une dizaine de décrets, 4 ordonnances et 2 DDOEF.

- rééquilibrer le droit au maintien dans les lieux du locataire avec le droit du propriétaire de disposer de son bien;
- établir qu'un terrain attenant à une maison est dépourvu de vocation agricole.

La troisième commission, « La propriété immobilière face à ses défis. L'espace, les voisins, le temps », a axé ses travaux sur la mise en place du sur-mesure pour tous. Les propositions adoptées sont :

- actions personnelles en copro-



**600**  
milliards d'euros  
DE CAPITAUX TRAITÉS  
EN 2016

# PROMOUVOIR

## un modèle juridique performant

Le notariat français partage son savoir-faire, promeut et défend le modèle juridique de droit continental à travers plusieurs instances, aux missions diverses, dont le CSN est cofondateur et membre actif.

CNUE  
CONSEIL  
DES NOTARIATS  
DE L'UNION  
EUROPÉENNE

ANF  
ASSOCIATION  
DU NOTARIAT  
FRANCOPHONE

UINL  
UNION  
INTERNATIONALE  
DU NOTARIAT

FONDATION  
POUR LE DROIT  
CONTINENTAL



# *International*

## LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE DANS LE MONDE

RÉFÉRENCE ET SOCLE DE SÉCURITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,  
LE NOTARIAT FRANÇAIS S'EXPORTE : VALORISATION DU MODÈLE, COOPÉRATION MONDIALE,  
SÉCURISATION DES POPULATIONS ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX. ÉTAT DES LIEUX.



# COOPÉRER

## avec le notariat mondial

Sollicité par de nombreux gouvernements pour apporter son expertise dans le secteur foncier et, plus largement, pour partager ses compétences juridiques, le notariat est engagé dans de multiples actions de coopération à travers le monde : échanges, formations, jumelages, partenariats, manifestations communes. De plus en plus d'États sont conscients qu'une justice fiable, une traçabilité des droits fonciers et immobiliers et des transactions sécurisées, encadrées par le droit de tradition continentale, sont des moteurs de croissance pour les populations locales et facilitent l'investissement étranger. La coopération se traduit aussi par des échanges fructueux et par la solidarité entre les notariats du monde entier, très précieuse, notamment pour répondre aux besoins des familles de plus en plus mobiles.

Grâce à son antériorité, le notariat français peut apporter son savoir-faire pour des résultats tangibles. Ainsi, en 2016 :

publication d'un ouvrage de droit comparé sur « les successions en Europe – le droit national de 42 pays européens » par la profession (CNUE-IRENE-CAE), publication d'un kit de la copropriété en partenariat avec la FNAIM et l'ordre des géomètres-experts, signature d'un accord avec le notariat du Québec le 3 février pour simplifier les démarches des Français expatriés.

Le CSN a rencontré à Paris le ministre de la Justice de Jordanie le 6 avril. L'accord de coopération dans le domaine de la justice qui a été signé entre les deux pays à l'occasion de la visite officielle du chef de l'État français le 19 avril à Amman, comporte un volet notarial. Toujours dans ce cadre, s'est tenue une table ronde sur la profession notariale, co-organisée par l'ambassade de France et l'université de Jordanie, avec la participation de notaires français, jordaniens et libanais, à la faculté de droit d'Amman le 8 décembre 2016. Deux sujets ont été traités : le statut des notaires et les activités du notaire.

D'autres actions de coopérations ont vu une traduction concrète en 2016 : signature d'un accord de coopération avec le notariat d'Iran ou encore renforcement de la coopération avec la Banque mondiale. L'année 2016 marque l'adoption pour la

première fois par l'assemblée générale du CSN de deux stratégies. La stratégie internationale des notaires de France 2016-2018, adoptée le 17 février, fixe les priorités géographiques, thématiques et la méthodologie. La stratégie Europe des notaires de France 2016-2019, adoptée le 6 juillet, prévoit trois axes : promouvoir des projets d'avenir ; être acteur de l'Europe ; approfondir nos échanges avec les pays partenaires.



### LES JUMELAGES POUR UNE SOLIDARITÉ BIENVENUE

**Plus de 65 conventions de jumelage étaient en cours au 31 décembre 2016,** permettant aux notaires français et étrangers de confronter leurs idées et de partager leurs expériences, mais aussi de sensibiliser les pouvoirs publics à certains enjeux majeurs comme la sécurisation du contrat et de la propriété. Le notariat français met son expertise à disposition des gouvernements, des organisations internationales et des notariats étrangers en matière de formation, d'organisation notariale, de déontologie, de lutte contre le blanchiment, de documentation et de création d'outils numériques performants.

**65**  
CONVENTIONS  
DE JUMELAGES

# SÉCURISER

## les populations vulnérables...

Le CSN et l'Association du notariat francophone (ANF) sensibilisent les pouvoirs publics à l'absence d'état civil des enfants dans les pays en développement, et notamment en Afrique. Les notaires sont particulièrement sensibilisés à cette réalité, car ils sont tenus dans le cadre de leur mission de vérifier l'état civil des parties. Aujourd'hui, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde ne sont pas enregistrés par les autorités de leur pays. Il en résulte pour ces enfants de graves difficultés d'accès à l'éducation et à la santé; ils sont la proie de tous les trafics. Le CSN a ainsi organisé un colloque au ministère des Affaires étrangères, en partenariat avec la Banque mondiale, le 21 septembre 2016 sur « l'identification des personnes : enjeu mondial ». Les notaires français, sollicités par des pays émergents, s'associent également aux acteurs locaux pour lutter contre l'in-

sécurité foncière et immobilière. L'objectif est de pourvoir leurs citoyens de titres de propriété fiables, et de lutter contre la pauvreté.

### ... Et s'engager auprès des organisations internationales

C'est ainsi que des notaires français interviennent tous les ans à la conférence « Terre et pauvreté » organisée par la Banque mondiale réunissant des experts internationaux, afin de développer des solutions performantes.

Ils sensibilisent également à cette problématique en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec laquelle un accord a été signé le 19 janvier 2016.



### UN INSTITUT DÉDIÉ À L'INTERNATIONAL

**Créé en 2013, l'Institut notarial européen et international (Inei) aide les notaires à appréhender le droit international privé** pour répondre aux besoins de citoyens toujours plus mobiles. La résolution des dossiers nécessite savoir-faire et maîtrise du droit international privé, y compris pour suivre au plus près l'évolution de la législation. À cet égard, l'Inei a mis en place, dès sa création, toute une gamme de formations destinées aux notaires et à leurs collaborateurs.

Depuis le 17 août 2015, date de son entrée en vigueur, les notaires français appliquent le règlement européen sur les successions internationales. Le règlement prévoit un certificat successoral européen (CSE) qui permet de prouver sa qualité d'héritier ou de légataire dans un autre pays de l'Union européenne partie au règlement (tous sauf Danemark, Royaume-Uni, Irlande).

De ce fait, la profession a organisé un registre des certificats successoraux européens.

En 2016, 85 certificats successoraux européens ont été enregistrés. Sur la même période, les notaires français ont effectué 174 recherches de certificats. Les notaires français et luxembourgeois peuvent aussi interroger leurs registres respectifs interconnectés. Les interconnexions avec les registres belge et néerlandais sont prévues pour les prochains mois.

En 2016, l'accent a été mis sur la formation des notaires au nouveau règlement successoral européen en réalisant un tour de France des régions sur ce sujet. Il aborde le côté pratique de ce règlement et le certificat successoral européen et la fiscalité.

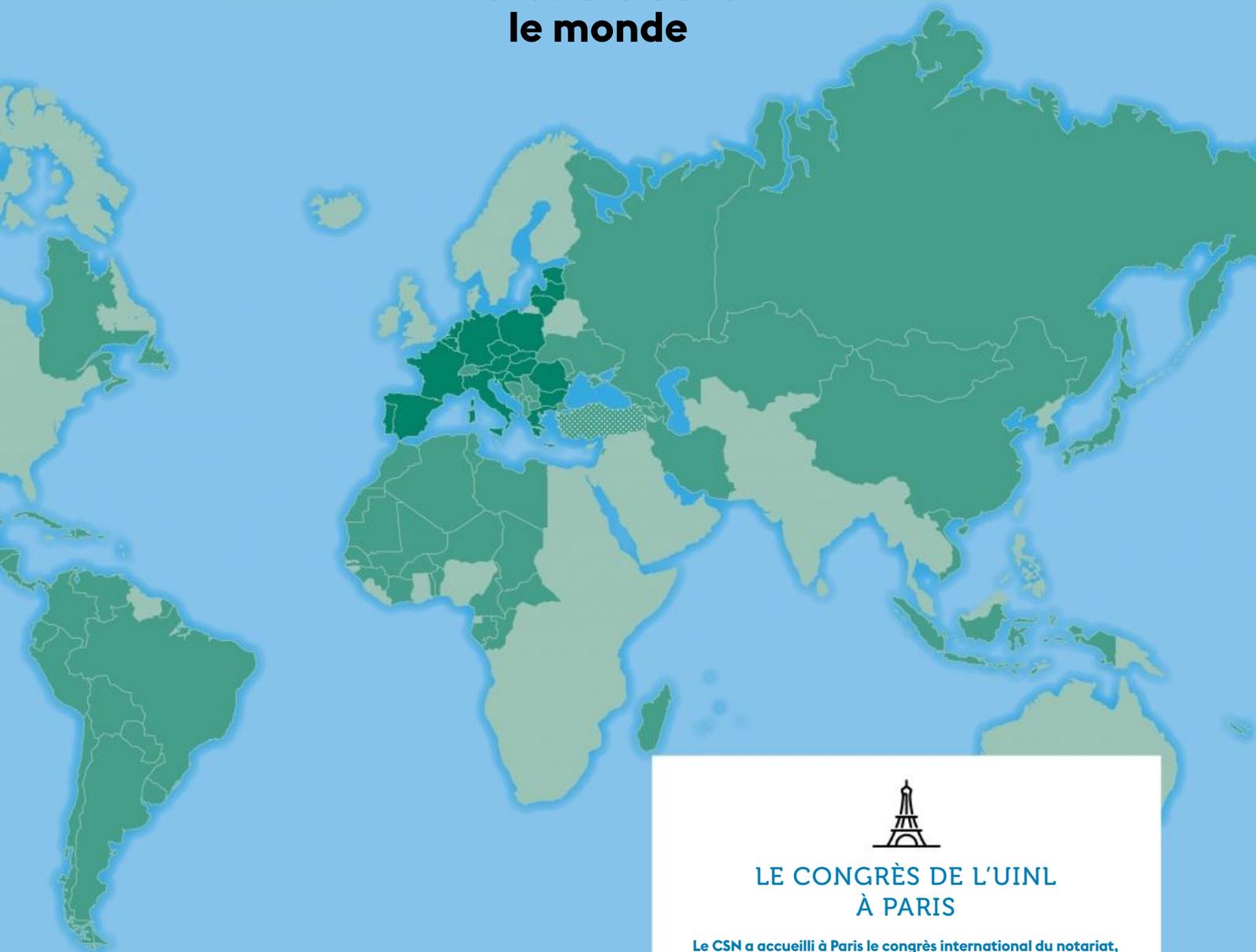
87  
PAYS

DISPOSENT D'UN NOTARIAT  
SOIT 2/3 DE LA POPULATION  
MONDIALE

22/28  
ÉTATS  
MEMBRES  
DE L'UE

# PRÉSENCE

## notariale dans le monde



- Pays disposant d'un notariat
- Membre de plein droit du CNUÉ
- Membre observateur du CNUÉ



### LE CONGRÈS DE L'UINL À PARIS

**Le CSN a accueilli à Paris le congrès international du notariat, du 19 au 22 octobre.** C'est la troisième fois que cet événement mondial s'est tenu en France, la précédente édition remontant à 1979. L'Union internationale du notariat (UINL) ne comptait alors qu'une trentaine de pays, regroupant essentiellement l'Amérique du Sud et Centrale ainsi que l'Europe de l'Ouest. Elle rassemble aujourd'hui les notariats de 87 pays, dont 14 du G20 et 6 d'Asie, représentant les 2/3 de la population mondiale et 65% du produit intérieur brut (PIB) de la planète.

L'UINL a reçu 76 délégations au palais des congrès, en présence des ministres de la Justice de Serbie, de Géorgie et de France. Le notariat serbe a fait son entrée solennelle au sein du notariat mondial après que les premiers notaires ont pris leurs fonctions, en septembre 2014, en Serbie.

Le congrès a été aussi l'occasion pour l'UINL de signer deux accords de coopération : l'un avec la Banque mondiale portant notamment sur le domaine du foncier et de la création d'entreprise, et l'autre avec l'agence des Nations unies œuvrant à un meilleur avenir urbain (ONU-Habitat); les notaires vont apporter leur expertise pour sécuriser le développement économique.



*Notaires*  
*de France*

# Organisation DE LA PROFESSION

---

**COMMENT EST STRUCTURÉE LA PROFESSION ? AU NIVEAU NATIONAL  
ET DANS LES RÉGIONS ? COMMENT ÉVOLUE LA PARITÉ CHEZ LES NOTAIRES ?  
LES RÉPONSES DANS LES PAGES QUI SUIVENT.**

---

## **Le Conseil supérieur du notariat**

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat est un établissement d'utilité publique créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à l'évolution du notariat, et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN contribue à la réflexion sur les évolutions du droit, donne son avis sur les projets de loi ou sur les textes en préparation. L'assemblée générale du CSN est composée des délégués de cour élus au sein de chaque conseil régional. Ces délégués sont élus pour 4 ans et renouvelés par moitié tous les deux ans.

## **Les conseils régionaux des notaires**

La compétence territoriale des 33 conseils régionaux correspond aux limites des 33 cours d'appel judiciaires situées sur le territoire national en métropole et outre-mer.

Les instances régionales des notaires représentent les notaires de leur ressort devant les autorités politiques et judiciaires de la cour d'appel.

Les conseils régionaux assurent diverses fonctions ayant trait à l'organisation de la profession, sur le plan régional et notamment la coordination des actions de formation des notaires.

## Les chambres départementales et interdépartementales des notaires

Les notaires d'un département (parfois de 2 voire de 3 départements) sont regroupés en compagnies. Chaque compagnie est représentée par une chambre départementale ou interdépartementale, composée de membres élus parmi les notaires du ou des départements concernés.

Les 72 Chambres des Notaires sont chargées par la loi de faire respecter les règles professionnelles et la déontologie par tous les Notaires de leur ressort.

Elles sont chargées de la mission d'inspection annuelle des offices sur l'ensemble de l'activité professionnelle du notaire et peuvent également diligenter des inspections occasionnelles portant sur une question particulière ou sur l'ensemble de l'activité professionnelle du notaire.

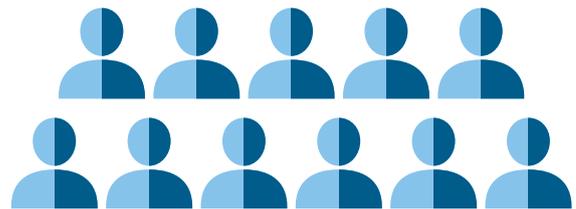
Elles donnent un avis motivé au procureur de la république et au plus tard au 31 décembre de chaque année sur le contrôle des offices de leur ressort.

Lorsqu'elle est constituée en chambre interdépartementale, elle est dotée d'un pouvoir disciplinaire à l'encontre du notaire.



# 5 921

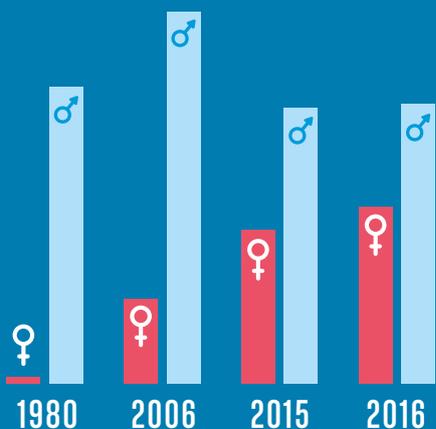
OFFICES ET BUREAUX ANNEXES



# 10 421

NOTAIRES EN FRANCE

### — L'ÉVOLUTION DE LA PARITÉ HOMME/FEMME DES NOTAIRES —



*En 10 ans, le nombre de femmes notaires a été multiplié par deux*



**1**

**CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT**



**33**

**CONSEILS RÉGIONAUX  
DES NOTAIRES**



**72**

**CHAMBRES  
DES NOTAIRES**

— LES MEMBRES DU BUREAU —

*Le bureau du CSN se compose de 7 membres  
élus pour 2 ans par l'assemblée générale*

**DIDIER COIFFARD**

PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

En charge des affaires internationales



**JEAN-FRANÇOIS  
HUMBERT**

PREMIER  
VICE-PRÉSIDENT

En charge des affaires  
internationales et des TIC



**ANTOINE  
DEJOIE**

VICE-PRÉSIDENT

En charge de la communication,  
du Plan National d'Actions  
et de l'ACNF



**PHILIPPE  
PASSADORI**

TRÉSORIER

En charge des affaires  
économiques, de la formation  
et des relations sociales



**HERVÉ  
PAILLARD**

SECRÉTAIRE

En charge de la déontologie,  
de la discipline, des cessions,  
des structures d'exercice et  
de la médiation



**MARIE-PIERRE  
PÉRÉ**

MEMBRE DU BUREAU

En charge des affaires  
immobilières, du développe-  
ment, de la qualité et des  
relations avec l'Assemblée  
de Liaison



**HUBERT  
DERRIEN**

MEMBRE DU BUREAU

En charge des affaires  
juridiques, des affaires  
européennes et des  
relations avec les CRIDON

## — LES DONNÉES RÉGIONALES PAR COUR D'APPEL —

Ce tableau présente une cartographie de la profession par cour d'appel.

*Présents sur tout le territoire, les notaires  
et leurs collaborateurs répondent quotidiennement  
aux besoins juridiques des citoyens*

	OFFICES	BUREAUX ANNEXES	TOTAL OFFICES BUREAUX	TOTAL NOTAIRES	FEMMES NOTAIRES	HOMMES NOTAIRES	SALARIÉS EN %	ACTES EN %	CHIFFRE D'AFFAIRES EN %
AGEN	77	44	121	140	55	85	1,1%	1,2%	1,0%
AIX-EN-PROVENCE	291	25	316	812	314	498	6,8%	6,6%	7,5%
AMIENS	173	46	219	280	118	162	2,6%	2,7%	2,4%
ANGERS	132	72	204	263	97	166	2,5%	2,6%	2,2%
BASSE-TERRE	17	2	19	27	12	15	0,4%	0,3%	0,4%
BASTIA	27	6	33	52	20	32	0,5%	0,6%	0,6%
BESANÇON	68	44	112	161	64	97	1,6%	1,7%	1,4%
BORDEAUX	172	69	241	389	143	246	3,6%	3,8%	3,5%
BOURGES	66	44	110	121	43	78	1,1%	1,2%	0,9%
CAEN	133	74	207	281	97	184	2,7%	2,6%	2,3%
CHAMBÉRY	94	14	108	265	111	154	2,6%	2,4%	2,6%
COLMAR – METZ	188	4	192	325	143	182	3,6%	4,4%	3,6%
DIJON	109	70	179	208	76	132	2,0%	2,2%	1,8%
DOUAI	212	45	257	504	177	327	5,7%	5,0%	4,8%
FORT-DE-FRANCE	13	2	15	32	19	13	0,4%	0,4%	0,4%
GRENOBLE	149	46	195	324	140	184	2,9%	3,1%	2,7%
LIMOGES	65	55	120	114	35	79	1,0%	1,3%	0,9%
LYON	202	44	246	539	175	364	4,9%	5,0%	4,9%
MONTPELLIER	185	44	229	403	157	246	3,8%	3,9%	3,4%
NANCY	95	31	126	191	80	111	1,8%	1,9%	1,6%
NÎMES	167	31	198	334	133	201	2,5%	2,8%	2,4%
ORLÉANS	136	61	197	256	106	150	2,4%	2,7%	2,2%
PARIS I	263	3	266	965	407	558	10,8%	7,6%	15,3%
PARIS II	170	29	199	366	158	208	3,5%	3,9%	3,6%
PAU	104	39	143	234	93	141	1,8%	2,2%	1,9%
POITIERS	153	99	252	337	114	223	3,2%	3,4%	2,9%
REIMS	95	52	147	195	72	123	2,0%	1,9%	1,8%
RENNES	380	97	477	798	268	530	8,3%	8,3%	7,4%
RIOM	114	60	174	213	95	118	2,0%	2,2%	1,7%
ROUEN	130	31	161	276	104	172	2,6%	2,6%	2,3%
SAINT-DENIS	17	2	19	58	22	36	0,8%	0,7%	0,9%
TOULOUSE	162	26	188	361	125	236	2,9%	3,3%	2,8%
VERSAILLES	216	35	251	597	262	335	5,6%	5,4%	6,1%
<b>FRANCE</b>	<b>4 575</b>	<b>1 346</b>	<b>5 921</b>	<b>10 421</b>	<b>4 035</b>	<b>6 386</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

# Portfolio

## LES NOTAIRES S'ADRESSENT AU GRAND PUBLIC

DE MULTIPLES PRISES DE PAROLE NATIONALES ET LOCALES TÉMOIGNENT DE L'ENGAGEMENT DU NOTARIAT AUPRÈS DES CITOYENS.



AFFICHAGE



PRESSE NATIONALE



PQR



DIGITAL



RADIO

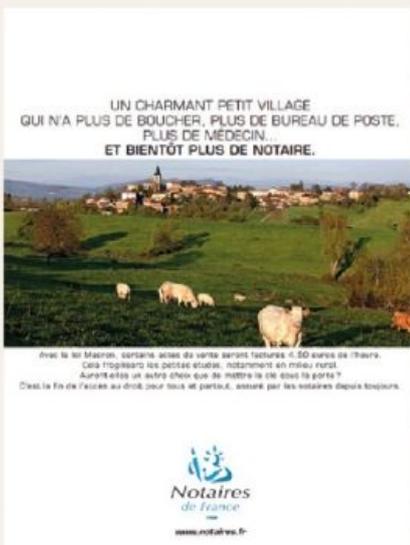
### LE VILLAGE

Première semaine de mars 2016, le CSN a mis en place une campagne de communication nationale de grande ampleur pour alerter le grand public sur les conséquences de la loi Croissance et en particulier le décret tarif du 28 février pour les études en milieu rural.

La campagne a été déployée dans la presse quotidienne nationale, la presse hebdomadaire et la presse quotidienne régionale.



FÉVRIER-MARS



### PASSEZ CHEZ LE NOTAIRE

Les Notaires de France ont lancé une campagne de communication du 21 mars au 24 avril, qui réaffirme la force de l'acte notarié et insiste sur la proximité des notaires et leur modernité.

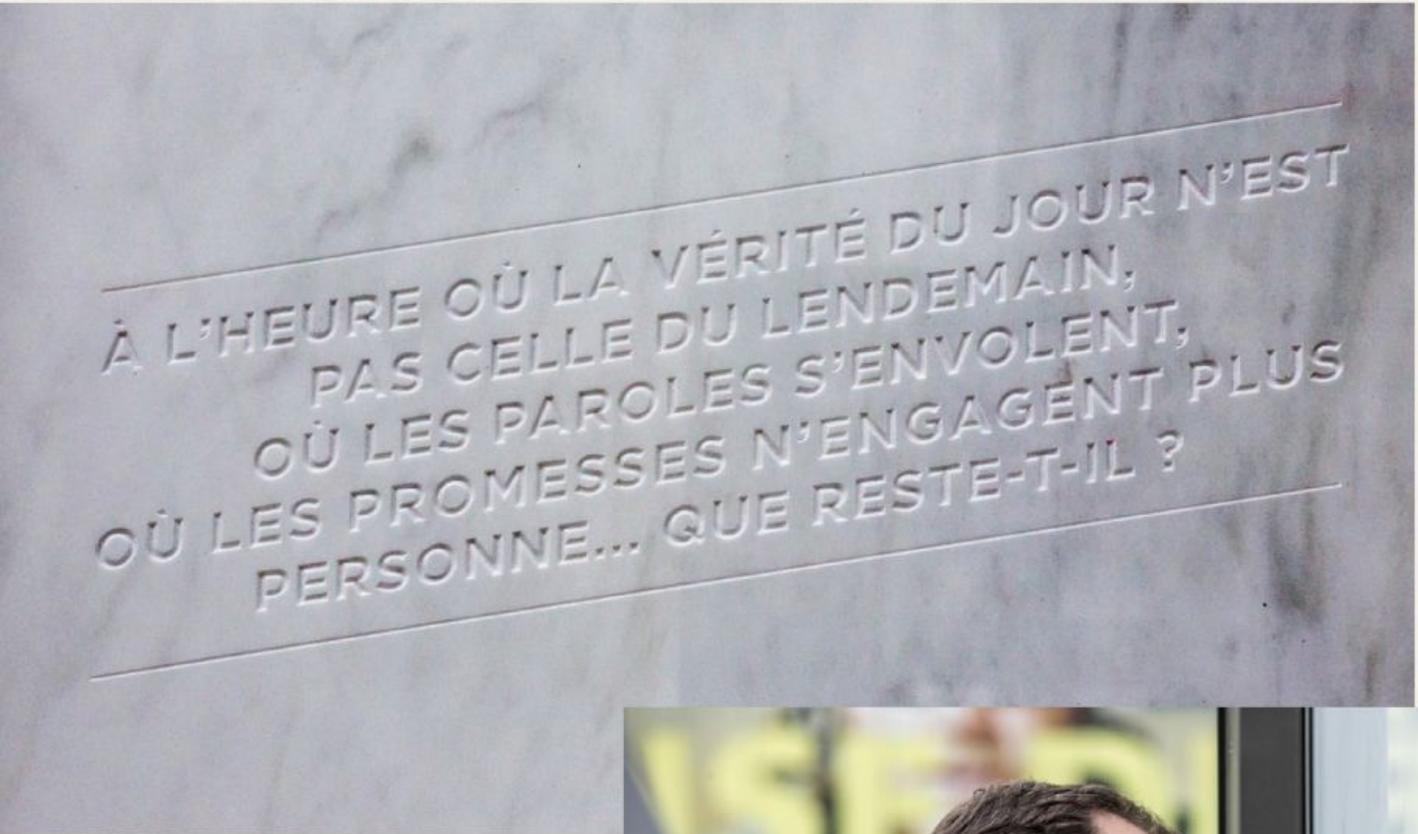
Un premier affichage urbain exceptionnel - une affiche toute de marbre - a été disposé au cœur des mouvements urbains dans 3 villes de France (La Défense, Lyon et Toulouse). « À l'heure où la vérité du jour n'est pas celle du lendemain, où les paroles s'envolent, où les promesses n'engagent plus personne... Que reste-t-il? » interrogeait-elle. Cette plaque de marbre, lourde de 500 kg, a

été gravée recto verso, en direct devant les passants.

Cette campagne événementielle a été récompensée par le jury du Grand Prix de la Communication Extérieure en novembre 2016 à Amsterdam. Elle a permis de toucher 20 millions de personnes et a été suivie d'une série de 3 visuels, déclinée en presse quotidienne régionale et dans les réseaux traditionnels d'affichage urbains dans 200 villes de France.

MARS





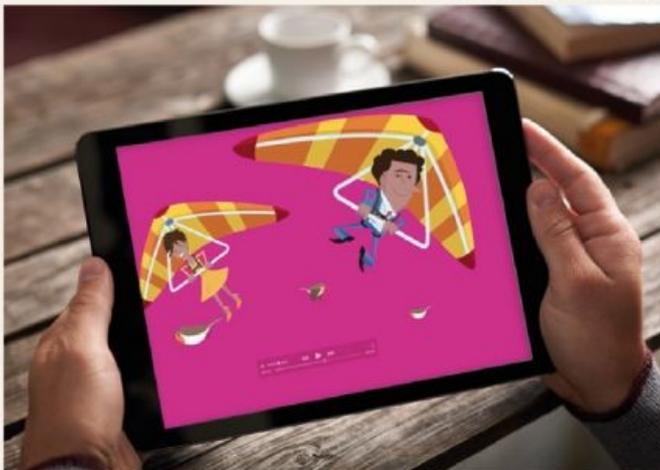


## LES RENCONTRES NOTARIALES

Les **Notaires de France** ont lancé, les deux dernières semaines de septembre, une campagne de communication destinée à annoncer et promouvoir l'événement des Rencontres notariales qui ont lieu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Une **couverture nationale via la presse**, l'affichage traditionnel et digital a permis de promouvoir l'opération auprès du grand public.

SEPTEMBRE    



*Une campagne pour aller à la rencontre du public*



## MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Les Notaires de France ont lancé une campagne de communication nationale destinée à promouvoir le mandat de protection future. La campagne a été déployée du 9 au 18 septembre dans la presse quotidienne nationale, la presse quotidienne gratuite et la presse hebdomadaire d'actualité. La campagne a aussi été déclinée par les conseils régionaux et les Chambres départementales et interdépartementales.

SEPTEMBRE



## MISSION NOTAIRE : Chronique de Julie Courtois en 10 actes

Le CSN a créé en 2016 un ouvrage bande dessinée baptisé *Mission notaire : chronique de Julie Courtois en dix actes*. On y découvre les aventures de Julie Courtois, jeune notaire dynamique, et d'une famille recomposée et élargie qui la sollicite pour 10 actes de la vie courante.

Les 10 actes mis en lumière de façon pédagogique dans ce nouvel outil de communication à destination du grand public de 7 à 77 ans sont le divorce, l'adoption, l'achat immobilier, la PMA, la succession, la donation, le bail notarié, les statuts de l'entreprise, l'union et enfin le mandat de protection future.

Deux déclinaisons ont été proposées : l'album complet regroupant les 10 actes sous forme d'histoire suivie en accès libre dans les salles d'attente des offices notariaux et la version vidéo en ligne sur la chaîne YouTube des notaires de France.

DÉCEMBRE



## LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION RÉGIONALES

Une dizaine de campagnes de communication ont eu lieu au niveau régional et départemental et plus d'une trentaine d'actions de communication a été recensée : journées de l'immobilier régionales, courses pour des causes dédiées, ou encore publications de magazines spécifiques au notariat en région.

**40**  
campagnes  
DE COMMUNICATION  
RÉGIONALES  
ET DÉPARTEMENTALES



# CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT



Version interactive  
du rapport annuel 2016



[www.notaires.fr](http://www.notaires.fr)



PAR NOTAIRES DE FRANCE